



Administration communale
de Reckange-sur-Mess



«Energiesparen macht Schule»

Demande d'emprunt d'une malette de mesure («Messgerätekofter»)

Je soussigné(e),

Nom _____

Prénom(s) _____

Adresse _____

Tél. _____ E-mail _____

déclare avoir reçu en main propre en date du _____, une malette avec des appareils de mesure («Messgerätekofter») en bon état de fonctionnement et complet, de la part du service technique de l'administration communale de Reckange-sur-Mess. Je déclare l'employer en bon père de famille et le restituer à l'administration communale dans le même état.

Date de restitution: _____

Établi en
double exemplaire
à Reckange-sur-Mess, le



Enregistreur de données

Thermomètre digital

Gobelet pour mesurer le débit d'eau

Mesureur de lumière

Thermomètre infrarouge

Mesureur de CO₂

Mesureur de consommation d'électricité

Signature

Espace réservé à l'administration

Retour en bon état

Retour au complet

Reckange-sur-Mess, le _____

Signature de l'agent communal



Administration communale
de Reckange-sur-Mess



1. Conditions générales de mise à disposition

- 1.1. L'emprunteur signe et accepte tous les termes de cette convention.
- 1.2. L'emprunteur récupère et dépose la malette à l'adresse située en bas de page.
- 1.3. L'emprunteur prend les précautions utiles contre le vol et le vandalisme.
- 1.4. La mise à disposition est conclue pour la durée précisée dans la présente convention.
- 1.5. Il est interdit à l'emprunteur de prêter la malette à un tiers, sans accord préalable de la commune.

2. Responsabilité

- 2.1. Le chargé de service et l'emprunteur font un inventaire de la malette à la prise en charge et au retour de celui-ci.
- 2.2. L'emprunteur s'engage à remettre la malette dans l'état dans lequel il se trouvait au moment de sa prise en charge et dans les délais définis. A défaut, l'emprunteur sera rendu responsable des dégradations survenues et prendra en charge la totalité des frais liés à la réparation ou au remplacement du matériel.
- 2.3. En cas de non-retour du matériel emprunté, la commune peut facturer les appareils manquants à l'emprunteur.

3. Inventaire du matériel

Matériel	Art.	Nb.	État à l'emprunt	État au retour
Enregistreur de données	Testo 174	1		
Thermomètre digital	GTH 175/PT	1		
Gobelet pour mesurer le débit d'eau	Oras	1		
Mesureur de lumière	LX 1010BS	1		
Thermomètre infrarouge	Testo 830-T2	1		
Mesureur de CO ₂	AZ 7755	1		
Mesureur de consommation d'électricité	SD 2209	1		

La commune de Reckange-sur-Mess s'engage à respecter vos droits en matière de protection des données selon la législation en vigueur sur le traitement des données à caractère personnel. Ces données sont stockées et utilisées exclusivement à des fins de traitement de votre demande ou de prise de contact. Après expiration du traitement de votre demande, vos données sont effacées, pourvu que vous le demandiez et que des délais de conservation légaux ne s'opposent pas à un tel effacement.